



Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juillet 2019, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 24 du 19 juin 2019, ainsi que par tous ménages

Président : Pierre-André Henzelin

Scrutateurs : Sébastien Choffat et Cyrille Oeuvray

Ayants-droits : 49

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2019
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018, ainsi que les dépassements budgétaires
3. Prendre connaissance et approuver un crédit de Fr. 485'000.—, pour l'achat du feuillet n° 35, bâtiment « Milieu du Village 46 », d'une contenance de 1'654 m², appartenant à Eva Theubet, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider, ainsi que signer les actes y relatifs
4. Divers

Après lecture, Pierre Henzelin demande à ce que le point n° 3 soit supprimé, car il mérite au préalable une séance d'information. M. le Président répond qu'une information à ce sujet a été donnée lors de la dernière assemblée communale du 27.02.2019. Un point y relatif avait été mis à son ordre du jour. Si les personnes présentes ne souhaitent pas débattre d'un point, elle vote contre lors du vote d'entrée en matière. Seul le Conseil est habilité à demander la suppression d'un point.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

Rappel de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leur identité, et l'article 20 du règlement communal d'organisation.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 février 2019

Au vote à mains levées, le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018, ainsi que les dépassements budgétaires

M. le Président excuse l'absence de Marie-Thérèse Trouillat, caissière communale, et cède la parole à Mathias Tatti, conseiller en charge des finances.

Malgré une prévision déficitaire à hauteur de Fr. 97'000.—, les comptes communaux 2018 bouclent avec un bénéfice de près de Fr. 31'000.—. Cette différence importante, est liée principalement à une forte fluctuation du chapitre 9 « Imposition », plus de Fr. 279'000.— de différence entre le budget et les comptes. L'année 2018 a été marquée par l'encaissement exceptionnel d'impôts, dont des encaissements d'arriérés de l'année 2010 entre autres. A noter que la bonne santé financière de la Commune pour l'année 2018, a permis d'effectuer pour plus de Fr. 170'000.— d'amortissements extraordinaires en vue du changement de système comptable au 1^{er} janvier 2020, système MCH2.

Au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Mathias Tatti rappelle l'article 16 alinéa 12a du règlement d'organisation et lit les trois dépassements budgétaires, qui s'élèvent au total à Fr. 85'183.15.

M. le Président ouvre la discussion de détails.

Pierre Ribeaud demande des précisions sur le dépassement budgétaire de Fr. CHF 56'491.— en lien avec le fonctionnement de l'UAPE. Mathias Tatti répond que financièrement l'UAPE est gérée par la Maison de l'Enfance de Porrentruy, qui transmet son décompte final à Coeuve, et que les subventions cantonales ont diminué. Mais une rencontre est prévue avec le directeur de la Maison de l'Enfance et des représentants de la Municipalité de Porrentruy, afin de discuter de mesures d'économies.

Avant de présenter les comptes, M. le Président propose que soit lu uniquement les chiffres du tableau « résumé du compte de fonctionnement 2018 ». Au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente.

Mathias Tatti lit le résumé des comptes 2018, qui boucle avec un bénéfice de Fr. 31'224.62, pour un total de produits de Fr. 3'474'586.80, pour un total de charges de Fr. 3'443'362.18.

A Michel Bernard qui demande pour le chapitre 8, la raison d'une telle différence entre le budget et les comptes, Mathias Tatti répond qu'il s'agit de dépréciations réalisées en supplément et qui concerne ce montant de Fr. 170'000.—. Elles doivent être comptabilisées sous amortissements complémentaires du patrimoine administratif.

A Michel Bernard qui demande le taux moyen des intérêts, Mathias Tatti répond 1,67%.

A Jean-Claude Choffat qui demande la dette par habitant, Mathias Tatti répond Fr. 6'911.87 au 31.12.2018 pour 734 habitants.

Mathias Tatti lit la conclusion du rapport de la fiduciaire, soit l'organe de contrôle.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

3. Prendre connaissance et approuver un crédit de Fr. 485'000.—, pour l'achat du feuillet n° 35, bâtiment « Milieu du Village 46 », d'une contenance de 1'654 m², appartenant à Eva Theubet, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider, ainsi que signer les actes y relatifs

M. le Président cède la parole à Mathias Tatti, qui explique que le 27.02.2019, l'assemblée communale était informée sur l'éventualité d'acquérir le bâtiment n° 46, actuellement propriété de Mme Eva Theubet. Au vu de l'écho positif de l'assemblée, le Conseil communal a légitimement engagé les démarches avec Mme Theubet en vue de fixer un prix d'achat de cet important bâtiment par la Commune. Afin de déterminer sa valeur, deux estimations des valeurs véniales ont été réalisées par des bureaux de la région, l'une mandatée par la partie venderesse et l'autre par le Conseil communal. Le montant proposé à l'assemblée, soit Fr. 485'000.—, a été déterminé par la moyenne arithmétique des deux estimations, correspondant ainsi au montant le plus juste possible pour les deux parties en présence.

Pierre Henzelin rappelle ses précédents propos et invite l'assemblée à voter contre l'entrée en matière. Au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée par 25 voix pour, contre 11 voix contraires.

Mathias Tatti explique qu'il présente ce point à la place de Benoît Bleyaert pour des raisons de neutralité et d'équité, entendu que c'est son bureau d'ingénieurs qui avant les discussions entre Mme Theubet et le Conseil, a été mandaté par la propriétaire pour réaliser une estimation du bâtiment. Par le biais d'une présentation, Mathias Tatti explique que ce bâtiment est bien situé, au cœur du village, à proximité des écoles, de la halle polyvalente, de l'administration communale, de la voirie et de l'éco point. Le premier contact a été engagé par Eva Theubet, pour savoir s'il y a un intérêt pour la commune d'acquérir ce bâtiment. Des discussions sur la procédure ont eu lieus avec Mme Theubet et suite aux échos positifs de la dernière assemblée du 27.02.2019, le Conseil communal a décidé de proposer un crédit pour acheter ce bâtiment, situé sur une parcelle d'une superficie de 1'654 m² en

zone centre ancien, avec un avantage de concentrer la zone d'utilité publique au milieu du village. Ce bâtiment offre pour la population un grand potentiel, avec un volume ECA de 4'575 m³. La 1^{ère} estimation sollicitée par la venderesse et réalisée par le bureau Bleyaert et Minger, s'élève à Fr. 387'000.— pour la partie grange/garage et Fr. 193'000.— pour la partie habitation, soit un montant total de Fr. 580'000.—. Le Conseil a mandaté le bureau FRD pour établir une contre-estimation, qui s'élève à Fr. 385'000.—. Après discussion, il a été proposé de diviser de moitié la différence entre les deux estimations et de l'additionner à l'estimation mandatée par le Conseil. Ce calcul a été arrondi à Fr. 485'000.—. La valeur incendie du bâtiment est de Fr. 650'000.—. Mathias Tatti cite plusieurs possibilités d'aménagements de l'immeuble, soit des appartements, appartements adaptés pour personnes à mobilité réduite, des salles de classes pour l'école, une plus grande surface pour l'unité d'accueil pour écoliers, déplacer au rez-de-chaussée l'administration communale dont les bureaux ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite, un commerce, des services, etc... Le coût estimé des travaux est entre 3 et 4 millions de francs, mais tout dépend des aménagements intérieurs et il est possible de les financer par un engagement mixte, privé, etc... Comme il a été précisé en février dernier, en cas d'acquisition la population sera intégrée aux réflexions sur les faisabilités du bâtiment, par le biais de la création d'un groupe de travail.

M. le Président ouvre la discussion de détails.

A Gabriel Varé qui demande la valeur officielle, Mathias Tatti répond Fr. 267'460.—.

Gérard Roth estime le prix proposé trop élevé et que ce n'est pas le moment d'engager un tel investissement, contraire aux propos cités dans la presse sur l'endettement des communes.

Mathias Tatti explique que suite à un entretien avec le service des communes, le canton approuve le fait que les communes investissent dans la « pierre ». Ça augmente certes la dette, mais également le patrimoine administratif. L'endettement des communes résulte de plusieurs faits.

Gérald Roth se dit étonné, car la Banque Nationale a expliqué qu'il ne faut plus bâtir, à cause des intérêts.

A Cyrille Oeuvray qui demande ce qu'il adviendra du bâtiment administratif actuel, Mathias Tatti répond que ça sera pris en compte dans la réflexion du groupe de travail.

A Jean-Claude Choffat qui demande si la commune peut supporter un investissement de 5 millions, Mathias Tatti répond positivement et rappelle l'apport de fonds privés, publiques, d'institutions, de subventions, de dons, etc...

Jean-Louis Salomoni est favorable à l'achat du bâtiment, mais est défavorable au prix proposé et aurait préféré celui-ci nettement moins élevé. Mathias Tatti explique qu'il y a le risque que si le prix est nettement inférieur aux prix estimés, un tiers acquiert ce bâtiment. Le Conseil a souhaité pouvoir entrer en matière et rappelle que la décision finale est du ressort de l'assemblée.

A Claire Bleyaert qui demande si la commune a une autre possibilité, à savoir acquérir des locaux ou terrains à proximité du secteur concerné, Mathias Tatti répond négativement, car il s'agit de parcelles en zone agricole.

A Thibaut Choffat qui demande la possibilité de construire entre l'école et la halle, Mathias Tatti répond que c'est envisageable, sous réserve d'un projet approuvé par le canton, la commission de paysage, les institutions de sauvegarde des paysages, etc...

Rose-Marie Choffat estime que la dette par habitant va être trop élevée, si la commune acquiert ce bâtiment.

Mathias Tatti explique que la dette va s'échelonner sur de nombreuses années et qu'elle représente chaque année, les charges fiscales et bancaires reportées au nombre d'habitants.

Rose-Marie et Jean-Claude Choffat précisent que ce sont les enfants et petits-enfants qui vont supporter financièrement le coût de cet investissement.

Raphaël Heusler précise que si on pense à l'avenir de nos enfants, on doit y penser dans le village de Coeuve et non ailleurs, par exemple lorsqu'on est pour l'augmentation de la dette par habitant pour la patinoire de Porrentruy.

José Theubet estime le projet ambitieux, le coût pas anodin et que selon lui, un crédit d'étude aurait dû être proposé. De plus, il évalue énorme l'écart entre les deux estimations du bâtiment.

Jean-Claude Choffat cite qu'il n'est pas judicieux que ça soit le maire qui ait réalisé l'estimation. Mathias Tatti rappelle que ce n'est pas le maire, mais le bureau Bleyaert et Minger, raison pour laquelle le maire s'est retiré du dossier.

Benoît Bleyaert rappelle que son bureau n'a pas été mandaté par la commune, mais par la propriétaire. Ensuite lorsque les discussions ont été plus en avant, la commune a mandaté sa propre expertise et pour éviter les conflits d'intérêts, il s'est écarté du dossier. Il précise que la différence des sommes provient principalement de la méthode d'estimation. Un bureau a estimé en séparant le bâtiment, soit la partie grange et la partie habitation, raison pour laquelle cette méthode tend à augmenté le prix estimé. La seconde estimation a été calculée en globalité.

A André Trouillat qui demande des précisions sur le fait que le terrain agricole derrière le bâtiment n'est pas compris dans l'achat et, que le Conseil peut dans l'intérêt public faire changer son affectation, Mathias Tatti confirme qu'il s'agit d'un terrain en zone agricole et que le Conseil n'a pas de passe-droit pour changer son affectation. Benoît Bleyaert précise en plus que la surface de la parcelle est supérieure à 2'500 m², ça signifie que la commune légalement ne peut se porter acquéreur.

André Trouillat est favorable au fait de réhabiliter ce bâtiment, mais le prix est trop élevé si en plus celui-ci ne comprend pas le terrain agricole derrière.

A Gérard Roth qui demande si les communes de Coeuve et Courtedoux n'ont pas le même projet par le biais du même bureau d'architecture, Benoît Bleyaert confirme que Courtedoux a un projet de réhabilitation d'un bâtiment, comme les communes de Boncourt et Basse-Allaine. Il précise que Coeuve n'a pas de projet, elle n'est pas propriétaire du bâtiment. Au sujet du crédit d'étude, il précise que la commune va dépenser de l'argent sur un bâtiment qu'elle n'est pas sûre d'acquérir.

Jean Heusler évalue également le prix trop élevé, mais en pensant à l'emplacement de ce bâtiment, au milieu du village, proche des infrastructures communales et vu le prix estimé pour sa rénovation, il estime qu'il ne faut pas chipoter et est favorable à son achat.

Thérèse Henzelin se dit étonnée de la différence des estimations et sur le calcul du prix d'achat qui est trop généreux. Elle cite comme comparaison un achat réalisé par la commune de Haute-Ajoie.

Mathias Tatti rappelle que le prix proposé ce soir est le prix convenu avec la propriétaire, que c'est l'assemblée communale qui prend la décision et que si elle est négative, le Conseil en prendra acte.

André Maître précise que des privés achètent des maisons pour y réinvestir des centaines de milliers de francs pour les rénover et que si la commune ne peut pas acheter ce bâtiment, il faut arrêter tout de suite le débat.

Raphaël Heusler précise que si l'assemblée refuse d'acheter ce bâtiment, la propriétaire le vendra à un tiers au prix souhaité et les générations futures s'indigneront de cette décision négative.

A Thibaut Choffat qui demande si la partie ancienne poste est utilisable dans l'immédiat, Benoît Bleyaert répond que moyennant une transformation, cette partie pourrait être utilisée dans un délai relativement court. L'avantage de ce bâtiment est que vu sa situation, on peut en faire ce qu'on veut. Il rappelle que l'assemblée du 27.02.2019 a mandaté le Conseil pour aller de l'avant et suite à une proposition de calcul du prix de vente, ce dernier a reçu l'aval de la propriétaire.

Pierre Henzelin explique que sur le fond les gens sont pour, mais pas sur la forme, à savoir si le Conseil a pris en compte le fait que les taux actuels sont bas, mais ils vont remonter. Il se demande si le Conseil a tenu compte financièrement de la loi sur la fiscalité de l'entreprise et est étonné qu'un consortium ne s'intéresse pas à acheter ce bâtiment.

A Sébastien Choffat qui demande si les crédits en lien avec les derniers chantiers engagés par la commune vont être dépassés, Benoît Bleyaert répond qu'ils ne sont pas complètement bouclés, mais selon les informations à ce jour, il n'y aura pas de dépassement de crédits.

José Theubet explique que si le projet ficelé est estimé à 4-5 millions, ça n'est pas le prix du bâtiment qui va être un obstacle, mais il estime le projet trop « jeune » et propose que soit voté un crédit d'études, afin de définir son utilisation et son prix de transformation.

Benoît Bleyaert explique que le fait de voter un crédit d'étude sur un bâtiment qui n'appartient pas à la commune, ne serait pas compris par la population et par la propriétaire. Il rappelle que la commune a l'opportunité d'acheter ce bâtiment au prix convenu avec la propriétaire, qui a accepté de donner la

priorité à la commune jusqu'au vote de l'assemblée, mais si la décision est négative, bien entendu la propriétaire entreprendra des démarches pour le vendre, à un consortium ou à un privé. Lors de la séance d'information, il avait été discuté que les travaux peuvent être échelonnés. La commune peut vivre sans ce bâtiment, mais si celui-ci avait été acheté par une institution ou autre, la population n'aurait pas compris pourquoi le Conseil ne s'y est pas intéressé. Il rappelle que le projet de la halle polyvalente avait fait grand débat et que personne ne regrette sa construction.

Pierre Henzelin rappelle ses précédents propos, à savoir si la commune a calculé les conséquences financières des nouvelles taxations fiscales des entreprises.

M. le Président estime que la question n'est pas en lien avec le point.

Benoît Bleyaert revient sur la proposition de José Theubet et précise que si un crédit d'étude est voté, il faudra ajourner une nouvelle assemblée et à ce jour, le Conseil ne peut garantir que la propriétaire approuve de prolonger le délai, sur le fait que la commune a la priorité sur ce bâtiment.

Frédéric Henzelin revient sur le manque de salles de classes et que lors de la construction du bâtiment de la voirie, un étage supplémentaire aurait pu faire office de salle de classe. Pour l'achat de ce bâtiment, il faudra un mixte au niveau des charges et d'entrées d'argent. Il estime également le prix trop élevé.

Gabriel Varé rappelle que comme cité ce soir, la commune a peu d'entreprises, donc elle va moins ressentir financièrement la réforme RFFA, soit cette nouvelle taxation fiscale des entreprises, par rapport à d'autres communes. Il approuve l'achat de ce bâtiment, afin d'y créer des appartements adaptés pour les personnes âgées, solution de transition entre la maison et le home.

A André Trouillat qui demande confirmation sur le fait que la commune va hériter de la maison des Frères Choffat, Benoît Bleyaert répond qu'un dossier est en cours auprès d'un Notaire et de la Recette de district. Il confirme que la commune va hériter, mais quand, comment et quoi, le Conseil ne peut donner aucune information ce soir, car il n'en a pas.

Pierre Henzelin estime qu'il faut affiner le projet, que ça fait 30 ans que le bâtiment est vide, une année de plus ne va rien changer.

Jean-Claude Choffat, explique que si le Conseil avait proposé un projet plus précis, on aurait déjà voté. Benoît Bleyaert explique qu'il y a une agressivité de certains citoyens, des reproches sur la manière de faire du Conseil, mais il rappelle que le bâtiment n'appartient pas au Conseil et que ce n'est pas son projet. La proposition faite à l'assemblée ce soir émane de la dernière assemblée communale du 27.02.2019 qui a donné son feu vert au Conseil, pour négocier un prix et le présenter lors d'une prochaine assemblée, ce qui est fait ce soir. L'assemblée doit assumer son rôle, soit accepter ou refuser le crédit. Le Conseil prendra acte de la décision et donnera la suite qui y convient.

Jean Heusler rappelle que l'échéance pour prendre une décision est ce soir et estime qu'il faut profiter de cette opportunité d'acheter ce bâtiment, sinon dans une semaine il sera vendu à un tiers.

Gérard Roth se demande ce que la commune va faire de deux bâtiments, si la commune en achète un et hérite d'un second dans quelques mois.

M. le Président clôture la discussion de détail et décide de passer au vote.

José Theubet rappelle sa proposition de voter un crédit d'étude.

M. le Président rappelle qu'un crédit d'étude ne peut être voté, entendu qu'il n'est pas à l'ordre du jour, mais peut être proposé : Repousser l'acquisition du bâtiment et mettre à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée, un crédit d'étude qui expliquerait le financement et les besoins de ce bâtiment, sous réserve que la propriétaire accepte d'octroyer un délai décisionnel supplémentaire.

Soumis au vote à mains levées, la proposition de José Theubet récolte 21 voix pour, contre 21 voix contraires.

Suite à des remarques, M. le Président suspend l'assemblée communale.

M. le Président explique que cette proposition n'est pas incompatible avec le point n° 3 de l'ordre du jour et Benoît Bleyaert précise que la proposition du crédit d'étude peut également être valable, même si l'acquisition du bâtiment est approuvée ce soir. Si la population souhaite un crédit d'études avant d'acheter le bâtiment et bien elle vote contre le point n° 3.

Plusieurs citoyens expriment leur point de vue par rapport au vote d'un crédit d'étude non nécessaire, si la décision d'acheter le bâtiment est prise ce soir.

Rose-Marie Choffat explique qu'une information sur le coût de rénovation aurait dû être mentionnée sur la publication officielle, car les personnes non présentes ce soir n'auront pas connaissance des renseignements cités.

Raphael Heusler explique que l'étude sera utile au moment où la commission devra décider de quoi faire de ce bâtiment.

Frédéric Henzelin cite un article et revient sur le fait que l'assemblée peut modifier l'ordre du jour. M. le Président lui confirme que l'assemblée peut modifier l'ordre des points, mais pas supprimé un point. Cyrille Oeuvray estime que ça serait un atout pour la commune, mais il n'y a pas assez d'informations sur les montants qui seront alloués pour rentabiliser ce bâtiment.

A Thibaut Choffat qui demande si la commune pour des raisons financières ne peut rénover ce bâtiment, peut-elle le vendre, Benoît Bleyaert répond positivement.

Soumis au vote à mains levées, le point n° 3 de l'ordre du jour, est approuvé par 30 voix pour, contre 16 voix contraires.

4. Divers

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

José Theubet, propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée communale, un crédit d'étude qui expliquerait le financement et les besoins de ce bâtiment. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée par 34 voix, sans avis contraire.

André Chavanne explique qu'un enfant a failli se faire renverser devant le restaurant du Mont de Coeuve et demande avis sur le fait d'y installer une zone 30, il y a bien des marques au sol mais ce n'est pas suffisant. Benoît Bleyaert précise qu'il y a un gendarme couché. André Chavanne estime que ce n'est pas suffisant et que les voitures roulent vite. M. le Président confirme que le Conseil communal en a pris note.

Michel Bernard demande des précisions sur l'aménagement des salles de classes, sur les ouvertures, le rapport de l'hygiéniste cantonal et sur la sécurité car il s'agit de construction en bois. Benoît Bleyaert confirme qu'une salle de classe permanente sera ouverte au dernier étage de l'école et que le service de l'enseignement qui l'a visité, la attester conforme. Pour la ventilation, il n'y a pas de problèmes puisqu'il y a des velux.

A Michel Bernard qui demande si les problèmes du pressoir de l'année passée ont été résolus, Benoît Bleyaert précise que ce sont des autres qui ont posés problèmes. Comme il y a eu une très forte demande dans tous les pressoirs, qu'il y avait des ruptures de stock, la commune a acheté des autres à un autre fournisseur, à échanger des autres avec d'autres pressoirs et malheureusement, il est impossible de trouver le lot d'autres qui étaient endommagés. Le Conseil communal a décidé de rembourser les autres fichues et de faire un geste commercial sur leur prochaine commande.

André Chavanne rappelle ses propos lors de précédentes assemblées, au sujet des voitures stationnées non immatriculées, Benoît Bleyaert répond qu'il faut les annoncer auprès du répondant communal auprès de la police cantonale, Sergent Pascal Baumat, ou les annoncer auprès de l'administration communale qui lui transmettra l'information.

A André Chavanne qui demande si le règlement communal a changé, Benoît Bleyaert répond que le règlement mentionne les « épaves ». Une voiture qui n'a pas de plaques n'est pas forcément une épave.

Pierre Henzelin a constaté que des bancs ont été installés, mais certains sont tellement bas qu'une personne âgée peut s'y asseoir, mais pas se relever.

Pierre Henzelin explique que ça fait six mois que des pavés au carrefour de la route d'Alle sont détachés. Benoît Bleyaert répond qu'il y a, entre le canton et la commune, un projet de rénovation du giratoire et du carrefour. Les travaux devraient débuter à la rentrée d'août 2019.

Pierre Henzelin propose de nommer deux salles « Fridolin Lion et José Ribeaud », que ça soit dans le bâtiment du milieu du village ou une salle de classe. M. le Président confirme que le Conseil communal en a pris note.

Jean-Louis Salomoni fait la remarque que si la commune est riche, de diminuer la quotité d'impôts.

Gérard Roth rappelle le stock de macadam stocké dans la forêt. Benoît Bleyaert rappelle que le macadam a été stocké à cet endroit, avec une autorisation temporaire de l'Office de l'Environnement. Il précise que si ça prend du temps, c'est parce que la réalisation par l'entreprise Cuenat de leur site pour traiter ces matériaux, a pris administrativement beaucoup de temps. Il rappelle que la commune aurait pu débarrasser ce stock bien plus tôt, mais qu'économiquement, la solution avec l'entreprise Cuenat était nettement la moins couteuse. Le travail sera réalisé dans ces prochaines semaines.

Gérard Roth estime que beaucoup trop d'habitants brûlent leurs poubelles dans leur cheminée.

M. le Président explique qu'il faut annoncer les cas auprès de l'Office de l'Environnement.

Rose-Marie Choffat rappelle que les automobilistes se parquent sur le « stop » pour se rendre au magasin d'alimentation et que c'est dangereux. Elle demande si le Conseil ne peut pas faire quelque chose, par exemple faire intervenir la police. Benoît Bleyaert confirme que la remarque a été faite lors d'une précédente assemblée et qu'il s'est rendu sur place le lendemain. Il a fait la remarque à une personne qui était présente à l'assemblée de la veille, car elle était parquée sur le « stop ». Rose-Marie confirme qu'il faut examiner ce problème.

Jean-Claude Choffat, sur le même sujet, rappelle sa demande lors d'une précédente assemblée communale, à savoir enlever le « stop » pour rétablir une priorité de droite. Benoît Bleyaert souhaite répondre, mais Jean-Claude Choffat s'interpose en précisant qu'il connaît déjà la réponse du Conseil, à savoir que le projet a été mis en dépôt public, qu'il n'y a eu aucune opposition et que rien ne va changer. Jean-Claude Choffat explique ne pas comprendre pourquoi il y a partout ailleurs des priorités de droite et pas là. S'il avait su, il aurait consulté le plan et y aurait fait opposition. Benoît Bleyaert précise qu'il n'y a pas assez de visibilité pour une priorité de droite à cet endroit et que l'entreprise a recommandé un « stop » pour cette raison. Jean-Claude Choffat demande à ce que le maire se rende sur place, afin qu'il se rende compte de la situation, de la vitesse excessive et du manque de sécurité. A Pierre Ribeaud qui demande des nouvelles de la rénovation de la place sèche et si la fuite a été réparée, Benoît Bleyaert répond que les problèmes d'eau sont résolus et que le tapis final sera posé ces prochaines semaines.

A Pierre Ribeaud qui demande si le crédit est tenu, Benoît Bleyaert répond positivement.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, les conseillers communaux, l'administration et lève l'assemblée à 22 heures 00.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :

Pierre-André Henzelin

La Secrétaire :

Flore Brahier